

Projet à environ 4000 m



**Prise de vue n°36 : Village de la Villedieu du Perron ; l'enjeu visuel principal se situe au cœur du village sur le parking du restaurant (le long de la D611) ; la perception des éoliennes devrait cependant être assez fortement tronquée par le bâti**

Le village situé au lieu dit le Souci, non loin de la gare de péage de l'A10, bien qu'assez proche car situé à vol d'oiseau à environ 4200 mètres au sud-est du projet, présente un enjeu faible à nul de perception car il est entouré d'un contexte boisé proche. La perception des éoliennes se ferait par contre en recul du village, notamment à partir de la D611 (vue tronquée au dessus de l'horizon boisé).

Projet à environ 5100 m



**Prise de vue n°37 : Village de le Souci (vu depuis la D611) ; le contexte boisé prégnant autour du village limite fortement les enjeux de perception du projet éolien**

Narbonneau est un village important qui s'établit au milieu de la plaine agricole, non loin de la D5. Il est situé à environ 2500 mètres du site du projet. La perception potentielle des éoliennes depuis les maisons est cependant faible à modérée pour une majeure partie des habitations du hameau car ce dernier est entouré d'un cadre bocager bien présent autour des parcelles urbanisées et que quelques bâtiments agricoles contribuent également à fermer les vues sur les rebords du hameau.

Projet à environ 2100 m



**Prise de vue n°38 : Villages de Narbonne et le Chabrot ; enjeux visuels modérés compte tenu du contexte bocager qui entoure les habitations**

Une multitude d'autres petits hameaux sont construits au nord-est du site du projet parmi lesquels la Faisanière, Landraudière, Thou, la Nigauderie... Là encore les enjeux visuels sont faibles à modérés car le bocage délimite quasiment systématiquement les parcelles construites. Seules quelques maisons construites sur la bordure ouest des villages ou hameaux, pourraient potentiellement percevoir le projet éolien sur l'horizon de la plaine agricole ouverte.

Projet à environ 3700 m



**Prise de vue n°39 : La Nigauderie ; perception filtrée et marquée par la présence d'un pylone de télécommunication ; les éoliennes du projet de Saint-Germier (accepté) seront situées immédiatement derrière ce pylone ; le projet de Pamproux sera situé en arrière plan dans la continuité des éoliennes du premier parc**

Projet à environ 7000 m



**Prise de vue n°40 : Les Chaumes ; en limite d'aire rapprochée ; le bocage et les bosquets forment l'horizon visuel limitant ainsi fortement les perceptions vers le projet éolien**

**c) Vues rapprochées depuis les monuments ou sites protégés**

10 monuments ou sites protégés sont présents dans l'aire rapprochée. Tous sont situés à plus de 4,6 km de l'aire d'implantation potentielle des éoliennes, ce qui limite d'emblée les enjeux visuels.

L'église Notre-Dame à Soudan est le monument historique le plus proche du projet. La végétation dense qui entoure l'église limite toutefois assez fortement les vues en direction du projet éolien. La covisibilité potentielle sera donc faible à nulle depuis ses abords immédiats.

cf PM 42: sans covisi



Prise de vue n°41 : Église Notre-Dame (édifice classé) à Soudan ; une absence de covisibilité potentielle au pied de l'édifice

Projet à environ 6700 m



Prise de vue n°42 : Église Notre-Dame (édifice classé) à Soudan ; l'édifice est perceptible de manière assez furtive depuis l'autoroute Aquitaine

La végétation d'accompagnement paysager de l'axe routier empêche la perception potentielle des éoliennes dans l'axe de vue du projet. Il n'y aurait donc pas de covisibilité potentielle avec le monument classé depuis l'axe autoroutier.

Dans le centre ancien de Pamproux, se situent deux monuments historiques protégés : l'église Saint-Maixent (édifice classé) et la halle (édifice inscrit). Le front bâti de la rue de l'église, dense et rapproché, ne permet aucune possibilité de covisibilité avec le projet éolien à proximité du parvis de l'entrée principale. La place qui borde l'arrière de l'église et la halle centrale est arborée et ne permettra aucune perception du projet éolien compte tenu du contexte topographique déjà évoqué précédemment et qui empêche toute perception de la plaine agricole qui s'étend au nord de la ville au sommet du coteau.

Projet à environ 6300 m



Prise de vue n°43 : Église Saint-Maixent (édifice classé) à Pamproux ; absence de covisibilité potentielle

Projet à environ 6250 m



Prise de vue n°44 : Place arborée aux abords de l'église et de la halle centrale ; absence de perception potentielle

Projet à environ 6350 m



Prise de vue n°45 : Halle de Pamproux (édifice inscrit) à Pamproux ; absence de covisibilité potentielle

Dans le centre ancien de Sanxay, se situent trois monuments historiques inscrits : l'église ainsi que deux fenêtres d'habitations datant du XVe siècle.

Comme déjà évoqué précédemment il est utile de rappeler que Sanxay bénéficie d'un contexte visuel assez protecteur dans une boucle de la vallée de la Vonne.

Projet à environ 7150 m



Prise de vue n°46 : Église (édifice inscrit) à Sanxay ; la vue en direction du projet est fortement limitée par les fronts bâtis . absence de covisibilité potentielle

Projet à environ 7150 m



Prise de vue n°47 : Fenêtre du XVe s. (édifice inscrit) sur la rue de Marconnay ; absence de covisibilité potentielle

Projet à environ 7150 m



Prise de vue n°48 : Fenêtre du XVe s. (édifice inscrit) sur la Grande Rue; absence de covisibilité potentielle

Non loin du bourg de Sanxay, les vestiges du site gallo-romain d'Herbord constituent un monument historique classé, constitué de divers éléments : enceinte, thermes, théâtre, portique. Il est également un site touristique majeur, ouvert à la visite (accès payant).

CPPI n° 41. Sans covis.

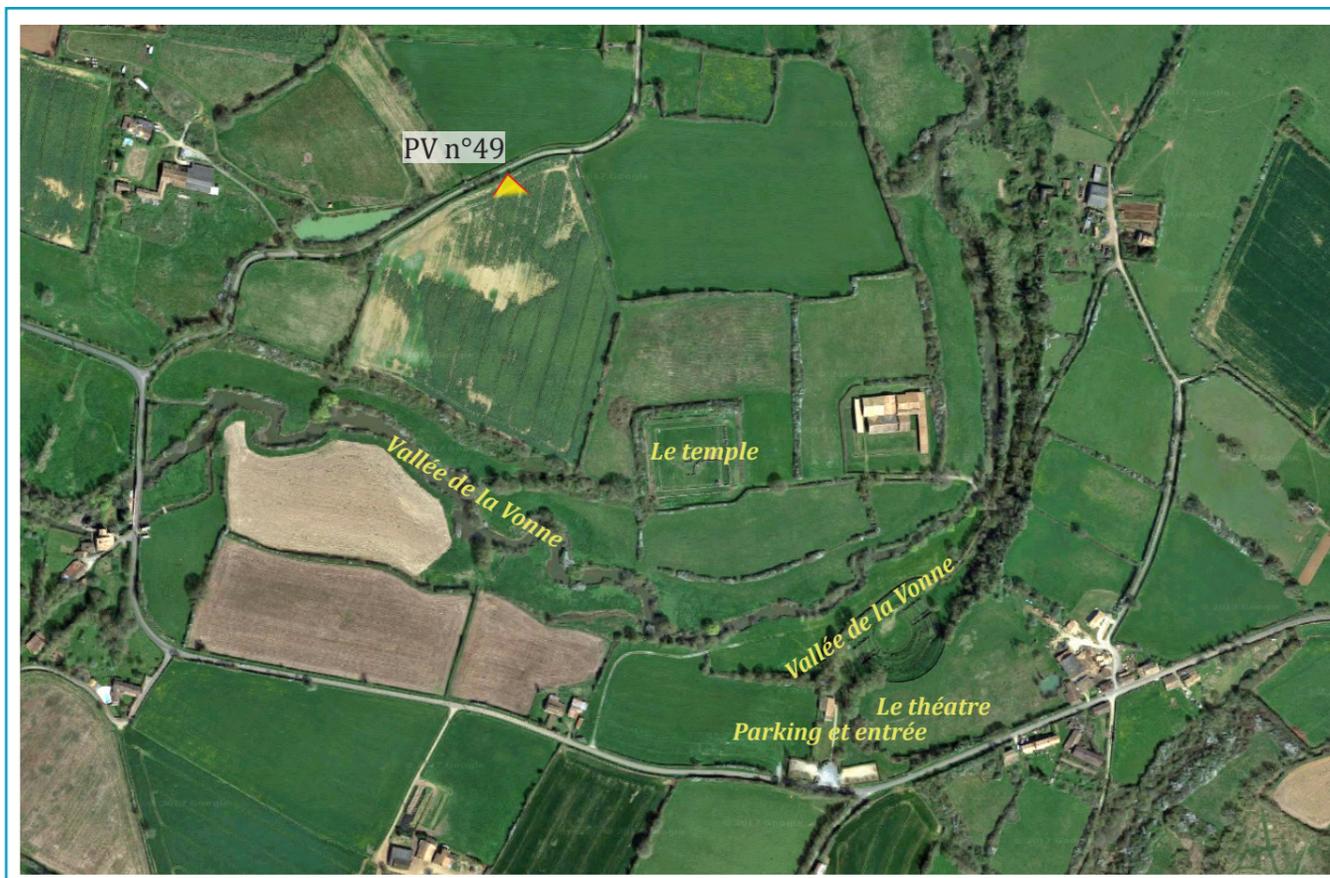


Figure 8 : Photo aérienne du site gallo-romain d'Herbord

Depuis la route d'accès située au sud du site, on ne perçoit pas la présence des vestiges. Cette photo aérienne montre bien la densité végétale qui ferme les vues. Le relief encaissé de la vallée associé à cette végétation empêche ici toute perception du site gallo-romain.

Projet à environ 4600 m



Prise de vue n° 49 : Depuis la petite route qui passe au nord du site gallo-romain

Rares sont les perceptions vers le sud, en raison des plantations qui bordent la voie. Deux entrées de champ permettent cependant d'observer le paysage : le théâtre du site gallo-romain y est difficilement perceptible, tandis que le temple et le reste du site disparaissent dans le vallonnement du relief. Le projet éolien pourrait apparaître au-dessus de l'horizon boisé.

Cette vue ne concerne qu'un nombre très limité de personnes : en effet, la fenêtre visuelle étant très étroite, les véhicules auront peu de possibilité de percevoir les éoliennes, et aucune chance de voir le théâtre. D'autre part, la route étroite, sinueuse et bordée de plantations n'est pas adaptée au passage de piétons. Ainsi, seuls les agriculteurs locaux auraient la possibilité de percevoir une covisibilité potentielle entre le théâtre et le projet éolien.

Le centre-bourg de Ménigoute comporte deux monuments historiques classés : une croix hossanière située au centre d'une place arborée (place des Cloîtres) sans contact visuel avec l'extérieur ; et la chapelle des Hospices dont l'entrée principale donne sur la rue de Saint-Maixent, dont l'axe visuel est orienté vers le site du projet. Toutefois, le contexte bâti de la rue et le coteau boisé de la vallée de la Vonne visible en arrière plan ferment les vues et limitent fortement les enjeux de perception.

Projet à environ 6600 m



Prise de vue n° 50 : Chapelle des Hospices à Ménigoute ; depuis le parvis, enjeu visuel fortement limité par le bâti et les coteaux boisés de la Vonne



Prise de vue n° 51 : Croix hossanière à Ménigoute ; absence de covisibilité potentielle

**Site classé «Vallée de la Vonne et Étang de Bois Pouvreau»**

L'étang de Bois-Pouvreau, les ruines du château féodal, le vieux moulin et leurs abords ont d'abord été inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930, par un arrêté ministériel en date du 4 avril 1946.

Un nouveau décret ministériel en date du 22 août 2013 a abrogé cette première inscription et a institué un nouveau site classé de 260 ha autour de l'étang. Ce classement a pour principal objectif la protection d'un paysage spécifique du Pays de Gâtine, constitué de chaos granitiques, autrement appelés chrons.

Deux chaos de blocs de granit se trouvent en amont du Moulin Neuf, sur la rivière des Trois-Moulins, ainsi que sur la Vonne, en amont de la confluence entre les deux rivières. Quelques spectaculaires rochers affleurent également en amont de l'étang, sur les rives mêmes du plan d'eau.

Au sud, l'étang du Bois de Pouvreau a fait l'objet d'aménagements sur ses parties les plus accessibles. Ainsi sur son extrémité sud issue du ruisseau de la Parlière, ses rives sont dédiées à la pêche. Ce secteur ouvert au public est accessible par le sud, à partir de la route départementale n°58. Le GR364 traverse le site d'est en ouest, en longeant la rive nord de l'étang, ce qui l'isole ainsi des vues vers le projet éolien compte tenu du caractère boisé des rives sud.

En son extrémité amont, à l'ouest, est présent un camping intercommunal qui s'insère dans un contexte boisé dense et qui ne communique pas visuellement avec l'extérieur.

Projet à environ 7200 m



Prise de vue n°52 : Vallée de la Vonne et étang de Bois Pouvreau ; perception depuis l'ouest ; l'étang et les chrons ou chaos granitiques sont dissimulés dans un écrin boisé dense ; enjeu faible à nul de covisibilité

Projet à environ 7100 m



Prise de vue n°53 : Vallée de la Vonne et étang de Bois Pouvreau ; à l'ouest, le camping se dissimule dans le bois et n'entretient pas de lien visuel direct avec l'étang ni avec le site du projet ; absence de covisibilité potentielle

Projet à environ 7000 m



cf PM 38: covisi très filtrée

Prise de vue n°54 : Vallée de la Vonne et étang de Bois Pouvreau ; perception depuis le nord du site classé sur la route communale ; le bocage filtre la vue aux abords de l'accès au château de la Barre ; enjeu faible de covisibilité

Projet à environ 6900 m



Prise de vue n°55 : Vallée de la Vonne et étang de Bois Pouvreau ; perception depuis le nord du site classé sur la route communale ; le bocage filtre la vue ; l'étang et ses chrons s'insèrent discrètement dans un vallon encaissé aux coteaux très boisés ; enjeu faible de covisibilité

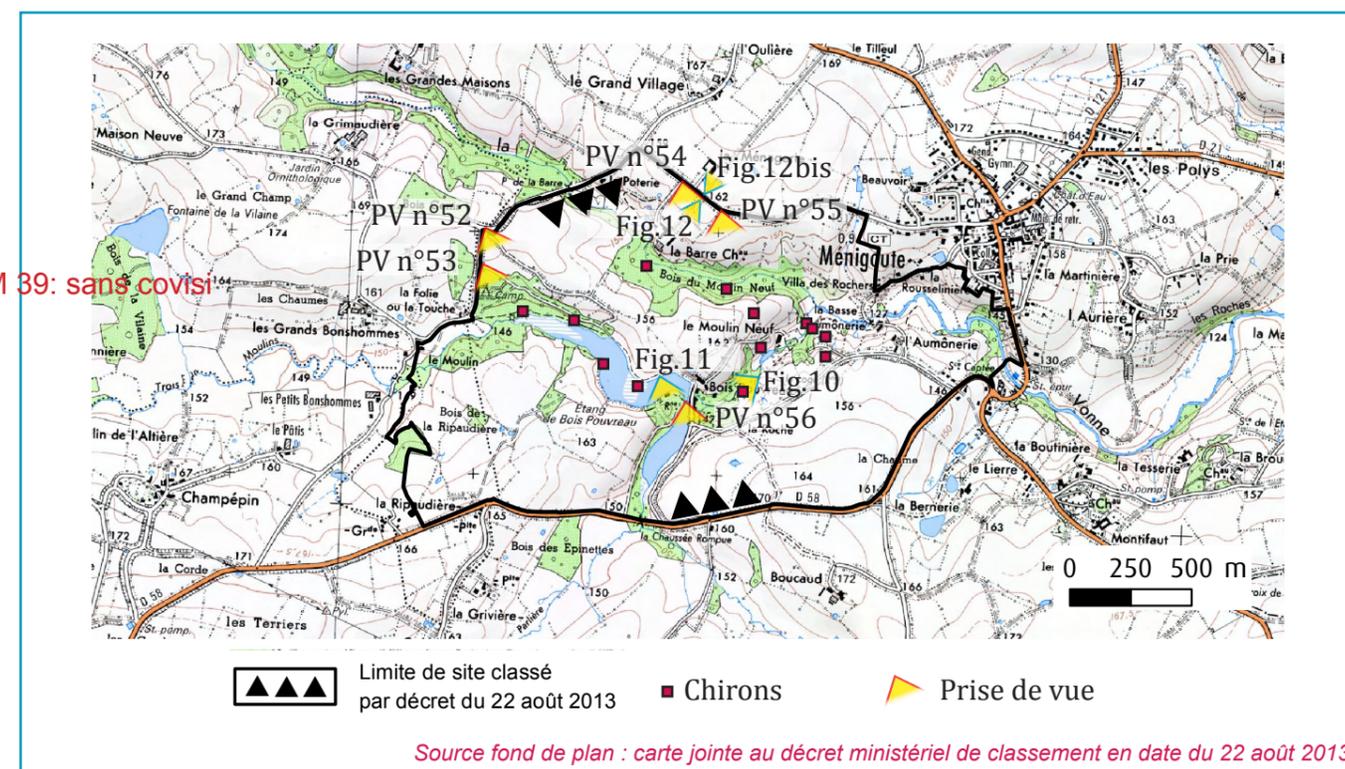
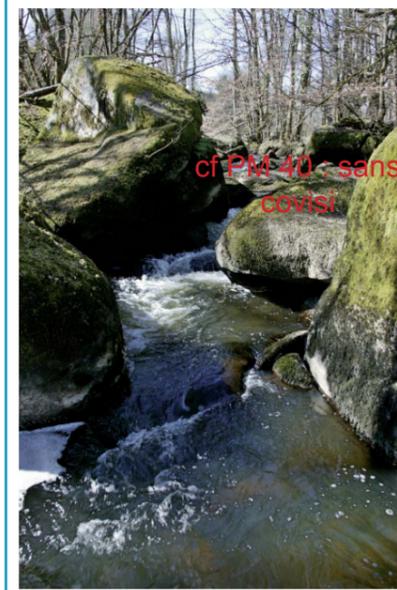
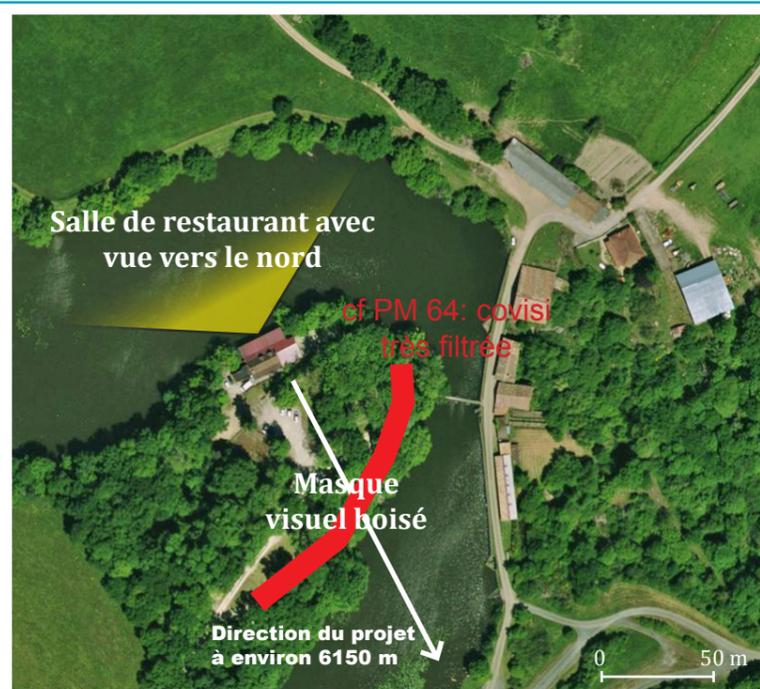


Figure 9 : Délimitation du site «Vallée de la Vonne et Étang de Bois Pouvreau», localisation des chrons et des prises de vue d'illustration

Projet à environ 6100 m



Prise de vue n°56 : Vallée de la Vonne et étang de Bois Pouvreau ; perception depuis le cœur du site (sur la passerelle piétonne) ; le contexte boisé limite fortement les enjeux de covisibilité



cf PM 40 : sans covisi

Source image : [http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/21\\_rapport\\_de\\_presentation\\_Chaos\\_granitique\\_cle7cbe1a.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/21_rapport_de_presentation_Chaos_granitique_cle7cbe1a.pdf)

Figure 11 : Chaos granitique sous boisement du Moulin Neuf ; absence de covisibilité



cf PM 37 : covisi

Source : [http://www.poitoucharentes.visite.org/FR/visite-etang-du-bois-pouvreau\\_705890.html](http://www.poitoucharentes.visite.org/FR/visite-etang-du-bois-pouvreau_705890.html)



Source image : [http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/21\\_rapport\\_de\\_presentation\\_Chaos\\_granitique\\_cle7cbe1a.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/21_rapport_de_presentation_Chaos_granitique_cle7cbe1a.pdf)

Figure 13 : (et 12 bis) Allée monumentale du château de la Barre ; une absence d'enjeu visuel

Figure 12 : Restaurant «Le Donjon de Bois Pouvreau» dont la salle à manger est orientée vers le nord ; absence d'enjeu visuel

Chaos granitique sous boisement dans vallée encaissée (voir fig. 10)

Restaurant non orienté vers le site du projet



Source image : [http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/21\\_rapport\\_de\\_presentation\\_Chaos\\_granitique\\_cle7cbe1a.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/21_rapport_de_presentation_Chaos_granitique_cle7cbe1a.pdf)

Figure 10 : Vue aérienne oblique «Vallée de la Vonne et Étang de Bois Pouvreau» ; au premier plan le Moulin Neuf et le chaos granitique sous boisement, au second plan, l'étang de Bois Pouvreau

Ce vaste site classé présente un contexte visuel globalement assez fermé. Ce contexte visuel protecteur résulte de la conjugaison de plusieurs éléments :

- l'insertion du site dans un réseau de vallées encaissées de la Vonne, de la rivière des Trois Moulins et du ruisseau de la Parlière ; un dénivelé de l'ordre de 25 mètres s'établit entre l'étang (niveau d'eau à environ 147m NGF) et le plateau situé au sud dont l'altitude culmine aux environs de 172 m NGF (lieu-dit « Boucaud ») et même jusqu'à 173 m NGF plus au sud, toujours dans l'axe du projet.
- une présence végétale forte sur le site qui crée un véritable écrin boisé, constitué à la fois de boisements et de ripisylves, et qui enserre les lieux fréquentés ou emblématiques (donjon, restaurant, aire naturelle de camping, cheminement sur berges...). Les chaos granitiques et autres chironis qui ont justifié le classement du site en 2013 sont situés pour la plupart sous boisement ou à la surface des plans d'eau dans les points bas du site ce qui leur donne une situation visuelle protégée car les vues vers l'extérieur du site sont ainsi très limitées.
- la présence (au sud) entre le site classé et le site du projet d'un maillage bocager assez dense filtre également les vues.

Le restaurant, lieu renommé situé au cœur du site, bénéficie d'une réelle intimité au cœur des bois. De même l'aire naturelle de camping située au nord-ouest du site bénéficie d'un écrin boisé dense.

Au nord, le château de la Barre est une propriété privée qui ne se visite pas. Il a été restauré récemment par ses actuels propriétaires. Il n'est pas protégé au titre des monuments historiques. Les enjeux de perception du projet éolien sur ses abords sont faibles compte tenu du contexte boisé et bocager. Son allée «monumentale» crée une perspective vers le nord et ne communique pas visuellement avec le site du projet éolien.

Le Moulin Neuf qui présente encore sa roue et dont l'habitation est aménagée en gîte rural est enserré dans un contexte de vallée boisée encaissée très intimiste qui ne communique pas visuellement avec l'extérieur.

#### d) Vues rapprochées depuis les voies de communication principales

cf PM 36: **ovisi très filtrée**  
L'autoroute A10 constitue la plus importante voie de communication proche du projet ; les boisements qui l'entourent ainsi que les plantations d'accompagnement paysager limitent fortement les enjeux visuels dès que l'on s'éloigne des abords du projet.

##### Perception au droit du site du projet



Prise de vue n°57 : Autoroute Aquitaine (A10) ; au droit du site d'implantation, la vue s'ouvre ponctuellement dans les rideaux paysagers d'accompagnement de l'axe routier

##### cf PM 35: **sans covisi** Perceptions en provenance de Niort (depuis le sud-ouest)



Prise de vue n°58 : Autoroute Aquitaine (A10) ; en amont de la sortie 31, le contexte boisé et les haies d'accompagnement paysager de l'axe routier filtrent très fortement la vue en direction du projet éolien



Prise de vue n°59 : Autoroute Aquitaine (A10) ; depuis l'échangeur de la sortie 31 situé dans un contexte boisé ; vue furtive latérale dans l'axe de l'autoroute ; perception potentiellement faible des éoliennes qui pourront apparaître de manière tronquée au dessus du boisement

##### Perceptions en provenance de Poitiers (depuis le nord-est)



Prise de vue n°60 : Autoroute Aquitaine (A10) ; sur le passage supérieur de la D5 ; les éoliennes seront pour la plupart, perceptibles de manière tronquée au dessus du boisement



Prise de vue n°61 : Autoroute Aquitaine (A10) ; depuis l'aire de Rouillé-Pamproux ; contexte paysager très boisé ; enjeu de perception potentiellement faible



Prise de vue n°62 : Autoroute Aquitaine (A10) ; au nord du Bois des Chintres ; les plantations d'accompagnement paysager filtrent fortement les vues

La route départementale n°611 est ensuite le second axe routier d'importance majeure à passer dans l'aire rapprochée du projet éolien. Elle traverse la plaine de Pamproux, offrant des vues parfois longues sur de vastes parcelles cultivées. Le projet éolien y sera perçu de manière latérale sur l'horizon boisé qui délimite la plaine cultivée au nord. La plaine est déjà caractérisée au sud de la D611 par la présence d'un parc éolien de 10 éoliennes (réparti en 2 groupes de 5 mâts).

Projet à environ 3450 m



Prise de vue n°63 : D611, à proximité du lieu-dit la Maison Rouge ; vue profonde en direction du projet ; les éoliennes s'établiront sur l'horizon boisé

Prise de vue orientée vers le parc éolien existant de Pamproux, situé au sud de la D611



Prise de vue n°64 : D611 ; au sud, le paysage de la plaine se caractérise par ses champs cultivés ouverts et la présence d'éoliennes existantes

Projet à environ 4450 m



Prise de vue n°65 : D611, près du lieu-dit le Château de Boisgrollier, vue latérale en direction du projet rythmée par une plantation d'arbres d'alignement

La route départementale n°5 est un axe routier d'importance secondaire proche du site, qui relie Pamproux (situé au sud) à Sanxay (au nord). Les vues vers le site du projet éolien y sont plus ou moins filtrées par le bocage, particulièrement dans sa partie nord, notamment aux abords de la vallée du Saint-Germier, ou encore par les boisements autour de l'A10. A l'approche de Sanxay, la D5 devient D62 ; les vues y sont plutôt filtrées ou fermées dans un contexte bocager assez dense.

Projet à environ 2700 m



Prise de vue n°66 : D5 à l'est de Saint-Germier ; perception filtrée

Projet à environ 1800 m



Prise de vue n°67 : D5 au croisement avec la D521 ; les éoliennes s'inscriront principalement en surplomb des massifs boisés

Projet à environ 4900 m



Prise de vue n°68 : D5 au nord de Pamproux ; vue fortement filtrée par les haies bocagères

Projet à environ 2450 m



Prise de vue n°69 : D5 (au nord de la D611) ; vue partiellement filtrée par les haies bocagères et les silos agricoles

La D26 est également une départementale d'importance secondaire. Elle relie la D62 (au sud de Sanxay) à Jazeneuil et Lusignan. De part et d'autre de la vallée du Saint-Germier où les vues sont plus limitées car la route traverse une plaine agricole assez ouverte. L'automobiliste aura donc des vues latérales semi-éloignées sur le projet éolien, filtrées de temps à autre par des éléments de bocage ou des boisements ponctuels.

Projet à environ 6000 m



Prise de vue n°70 : D26 ; vue latérale semi-lointaine et ouverte en direction du projet

4 ou 5?

*Sauf indication contraire, la prise de vue est dirigée vers le centre du projet éolien.*

*Les distances indiquées sont mesurées par rapport au centre de la zone d'implantation potentielle des éoliennes.*

*Un code couleur permet d'identifier rapidement le niveau d'enjeu visuel identifié pour chaque point de vue :*



Enjeu visuel nul à faible



Enjeu visuel modéré à fort

### e) Vues rapprochées depuis les chemins de randonnée

Au nord de l'aire rapprochée, s'établit le GR364, qui longe plus ou moins la vallée de la Vonne. Il constitue un axe touristique d'importance qui met en relation divers sites, notamment le site gallo romain de Sanxay et le site classé de l'étang de Bois Pouvreau près de Ménigoute. La plupart du temps ce sentier s'établit dans des contextes visuels protecteurs car il est situé en zones bocagère ou boisée.



Prise de vue n°71 : GR364 près de Sanxay ; un sentier bocager sans liens visuels avec le projet éolien

Prise de vue orientée vers le nord-est en direction de Sanxay



Prise de vue n°72 : GR364 près de Sanxay ; le sentier permet d'observer la situation visuelle protégée du bourg de Sanxay qui s'établit dans une boucle de la vallée de la Vonne

Projet à environ 5250 m

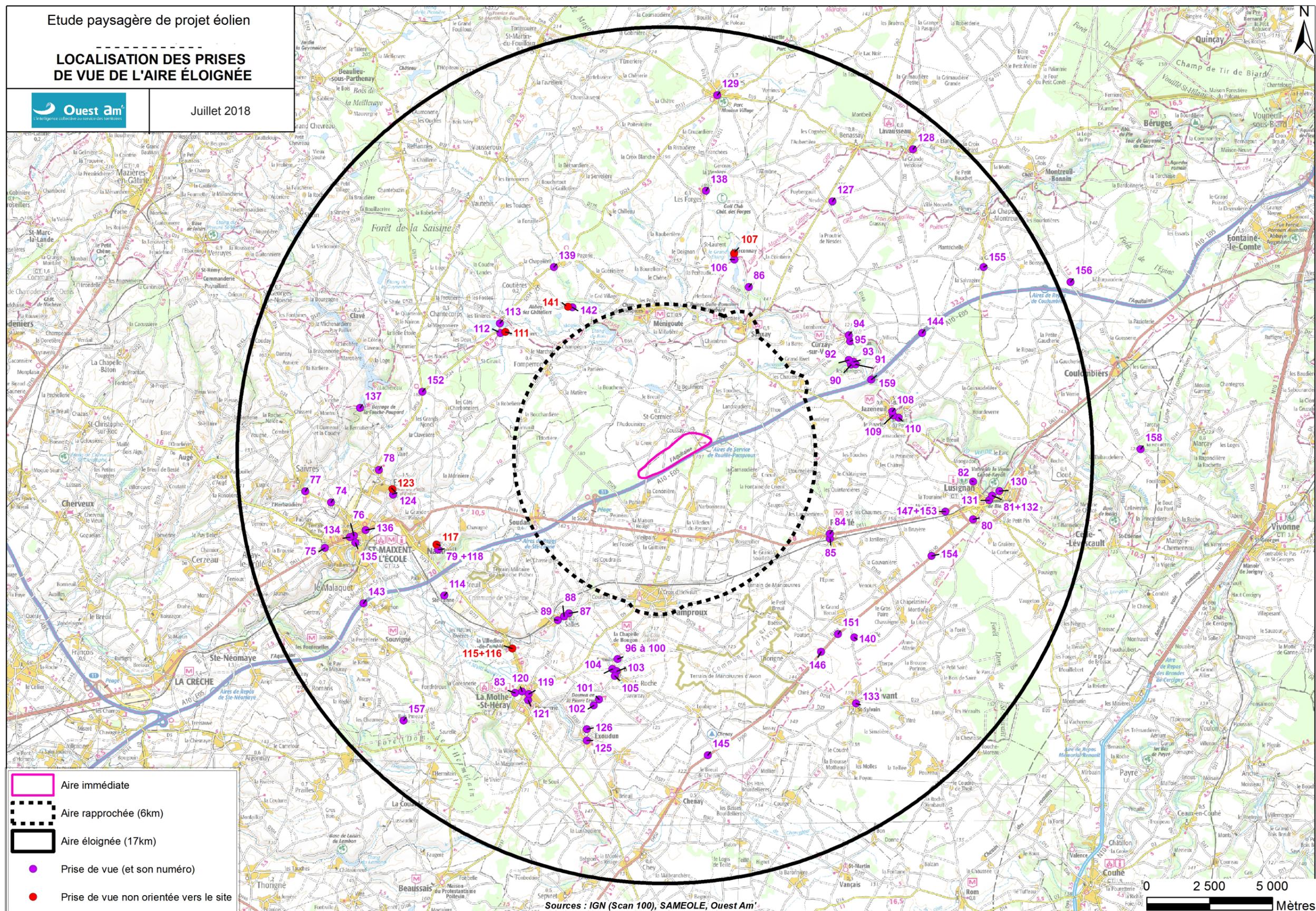


Prise de vue n°73 : GR364 près de Ménigoute au croisement de la D521 ; topographie et contexte bocager se conjuguent pour limiter fortement les enjeux visuels en direction du projet éolien

Un sentier de petite randonnée pédestre (PR avec balisage jaune) s'établit au nord-ouest de la commune de Rouillé. Les enjeux visuels y sont très faibles compte tenu de son insertion dans un contexte boisé.

### 1.3.3. Les perceptions semi-éloignées à éloignées de l'aire éloignée (entre 6 km et 17km)

La carte ci-dessous permet de localiser les points de prise de vue qui ont servi à décrire l'état initial du paysage dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 9 : Localisation des prises de vue dans l'aire éloignée (comprises entre 6 et 17 km)

## a) Vues éloignées depuis les principales agglomérations

L'aire d'étude éloignée ne comporte aucune ville de plus de 10 000 habitants.

La seule ville d'importance moyenne est Saint-Maixent-l'École qui ne comptait en 2013 que 6 545 habitants. Sur la périphérie de cette ville s'établit un chapelet de petites communes qui profitent du dynamisme de Saint-Maixent-l'École pour se développer, dont les principales sont :

- Nanteuil (1 679 hab. en 2013),
- Exireuil (1 571 hab. en 2013),
- Saivres (1 429 hab. en 2014).

*A noter : il est apparaît important de souligner que les vues semi-éloignées à lointaines sur un projet éolien dépendront beaucoup des conditions météorologiques : en effet, la luminosité et la couleur du ciel auront une forte influence sur la lisibilité des horizons et donc par conséquent sur celle des éoliennes qui par temps brumeux ou encore pluvieux seront beaucoup moins visibles...*

Projet à environ 14,7 km

cf PM 45



Prise de vue n°74 : Saint-Maixent-l'École ; vue depuis l'entrée en provenance de Saivres ; absence d'enjeu visuel compte tenu du modelé topographique en creux dans lequel s'inscrit la ville

cf PM 48

La vue ci-avant illustre bien la position de la ville qui s'inscrit dans le creux de la vallée de la Sèvre Niortaise. Cette position topographique empêche toute perception lointaine du projet depuis la ville compte tenu d'un fort dénivelé. Les monuments et sites protégés de la vieille ville n'auront ainsi aucune covisibilité avec le projet éolien.

Projet à environ 15,3 km



Prise de vue n°75 : Saint-Maixent-l'École ; perception depuis l'avenue principale ; absence d'enjeu visuel

Projet à environ 14 km



Prise de vue n°76 : Saint-Maixent-l'École ; vue depuis l'avenue principale ; absence d'enjeu visuel

Projet à environ 15,8 km



Prise de vue n°77 : Saivres ; vue depuis la D24 en sortie sud de l'agglomération ; absence d'enjeu visuel